

Aucun groupe financier appuyant cette banque n'a l'intention d'en prendre le contrôle grâce à ses actions. Les directeurs provisoires en sont en fait les promoteurs réels et le plan adopté pour l'obtention du capital de la banque empêchera tout groupe d'en prendre le contrôle financier. En outre, les directeurs provisoires ont loué les services d'une firme d'experts financiers de Montréal, la Chartec Limitée, afin de conduire une étude de marché, de fournir une opinion et de déterminer dans quelle mesure il est possible d'obtenir l'argent nécessaire à l'aide d'une émission publique au Canada en procédant à la vente des actions par l'entremise de nombreux agents de change répartis autant que possible dans tout le pays. D'après le rapport de Chartec et son témoignage devant le comité sénatorial l'automne dernier, on a l'assurance que la somme nécessaire, soit 20 millions de dollars, peut être obtenue de cette façon.

La délivrance d'une charte à une nouvelle banque procurera des sommes supplémentaires et une aide financière qui permettront d'aider les entreprises et de créer des emplois. La création d'une nouvelle banque provoquera également une poussée de concurrence nouvelle et vigoureuse dans un domaine particulièrement vital de notre vie économique où, du fait de fusions et d'autres facteurs, la tendance générale de ces dernières années s'est surtout orientée dans l'autre direction.

Les directeurs provisoires proviennent tous d'entreprises autres que des établissements bancaires normaux. La nouvelle banque unira les Canadiens de toutes origines dans une entreprise intégralement canadienne. Pour conclure, de nombreux aspects de cette entreprise et de ses projets recommandent cette banque à la bienveillance de tous les Canadiens et de tous les députés.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques du député de Parkdale (M. Haidasz) au sujet de la nécessité et de l'opportunité d'avoir une autre banque, une qui serait tout particulièrement fondée sur des critères régionaux. Pendant bon nombre d'années, j'ai cru que nous devrions nationaliser les institutions bancaires. Quand vous avez une bonne proposition et que vous allez voir un directeur de banque, il peut vous permettre d'emprunter de l'argent. Si vous avez une proposition qui n'est pas si bonne, il est improbable que vous pourrez emprunter de l'argent de la banque. Si vous avez une proposition vraiment minable, même un directeur de banque vous dira que vous auriez mieux fait de vous adresser à une société prêteuse. Dans ce cas, si la société prêteuse est d'accord pour vous consentir un prêt, elle empruntera l'argent d'une banque parce que ces sociétés sont généralement capables d'emporter le morceau même si les choses vont mal.

• (1710)

Il me semble, et j'ai peut-être tort, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a absolument aucune concurrence dans le domaine bancaire. Récemment, trois banques ont demandé une charte au Parlement et, dans chaque cas, la raison invoquée était que la région ne disposait pas de services suffisants. Deux banques ont obtenu une charte, mais une n'a pu réunir les fonds nécessaires, pour des raisons que je n'énumérerai pas maintenant, et les affaires de l'autre vont bien, du moins je le présume, en Colombie-Britannique. Que M. Bennett dépose son argent dans cette banque, c'est une question politique et qu'une province doive avoir un mot à dire dans l'exploitation d'une banque, c'est aussi une chose à discuter.

Chaque fois que je lis dans un journal que le taux d'intérêt, mettons, de la Banque de Montréal a augmenté de 1 p. 100, je suis certain que le lendemain les autres banques auront également relevé leurs taux. Il en va ainsi jusqu'à 10 p. cent. Les institutions bancaires au Canada éprouveraient des difficultés à affirmer qu'elles répondent aux besoins du public. Elles n'ont pas plus de justification à demander 10 ou 11 p. 100 qu'elles n'en auraient à prêter à 2 ou à 3 p. 100 s'il n'y avait pas d'offres, comme c'est parfois le cas aujourd'hui. Certaines banques téléphonent à leurs clients en leur demandant d'emprunter de l'argent car elles disposent de plus d'espèces qu'elles n'en prêtent.

Comme l'a indiqué l'honorable député de Parkdale (M. Haidasz), le Sénat fonctionne probablement d'une manière plus commerciale que nous dans ce domaine et il y a à cela une bonne raison. Il y a peu de sénateurs qui ne soient pas administrateurs d'une compagnie ou l'autre, et un grand nombre d'entre eux font partie du conseil d'administration de deux ou trois banques. Je crois que le président du comité sénatorial permanent des banques et du commerce est administrateur d'une société très influente dans le domaine bancaire au Canada. Le comité s'est assuré les services de la société Chartec Limitée de Montréal afin de découvrir si la banque devait devenir propriété d'un aussi grand nombre de Canadiens que possible. La banque en question devait avoir une capitalisation initiale de 20 millions de dollars, les administrateurs provisoires ne devaient en aucune façon contrôler la banque financièrement et la société Chartec Limitée et ses membres ne devaient avoir aucun intérêt financier dans la vente proprement dite des actions.

Cette société a interrogé à Toronto 71 personnes représentant 28 compagnies d'investissements et 18 institutions financières. Leurs observations ont été résumées et figurent comme suit au compte rendu n° 37 des délibérations du comité, aux pages 7 et 8:

Premièrement, l'intérêt que porte l'investisseur aux actions des banques à charte canadiennes est généralement élevé, compte tenu du rendement élevé des investissements. L'intérêt que porte l'investisseur à la United Bank, en se fondant uniquement sur les décisions sérieuses et réfléchies que le conseil provisoire a prises jusqu'ici donne à penser que l'investisseur estime que la politique générale de la banque garantira le succès de l'opération.

Deuxièmement, un facteur primordial concernant l'intérêt de l'investisseur réside dans le désir exprimé par le conseil provisoire qu'aucun groupe ou petit noyau n'aura la mainmise sur ladite banque.

Troisièmement, les institutions financières, les agents de change et les courtiers en placements sont particulièrement conscients du rôle qu'ils peuvent jouer dans la réalisation du désir d'un très grand nombre de Canadiens à cette époque-ci de notre histoire, qui souhaitent une provenance plus diversifiée et un contrôle plus étendu de l'industrie canadienne naissante. Sous leur conduite, une émission de titres accessibles au grand public sera couronnée de succès.

Quatrièmement, on a pleinement souscrit à la politique des fondateurs qui ont délibérément tenté de rassembler des Canadiens de toutes les positions sociales pour garantir une très grande souplesse à la banque dans le contexte d'un Canada toujours en évolution à l'heure actuelle.

Finalement, on a accueilli très favorablement la conception régionale de la banque.

Monsieur l'Orateur, j'ai comme idée—cela ne se fonde d'ailleurs sur aucune donnée solide—que cette banque va sans doute finir par devenir dépositaire de l'argent gagné au Canada par la Mafia non seulement par des moyens légitimes, mais aussi grâce à des investissements dans des entreprises d'un autre ordre. C'est un fait bien connu que les métiers du bâtiment tiennent beaucoup à s'associer à